

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/029

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10 avril 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES : Françoise THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent GRILLON et Nadine ZILBER ayant donné pouvoir à Sylvie CHAPPAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mariia CARENINI

OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ET SECURITE

Rapporteur : Laurent GRILLON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la défense,

Vu la circulaire du ministère de la Défense relative à la désignation d'un correspondant défense dans chaque commune,

Vu les instructions préfectorales relatives au renforcement du lien Armées-Nation et à la promotion de l'esprit de défense,

Vu les dispositions relatives à la sécurité civile et à la prévention des risques,

Considérant que chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense chargé d'assurer le lien entre les administrés, les élus et les autorités militaires,

Considérant que ce correspondant a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés aux questions de défense, de citoyenneté et de sécurité nationale,

Considérant son rôle dans le cadre du parcours de citoyenneté, notamment en lien avec le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté,

Considérant que, dans le cadre des politiques locales de prévention des risques et de sécurité, il apparaît opportun de confier également une mission de référent sécurité à un élu,

Considérant l'intérêt de regrouper ces fonctions afin d'assurer une meilleure coordination des actions menées dans ces domaines,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner en qualité de correspondant défense et référent sécurité de la commune :

Monsieur Laurent GRILLON, 1er adjoint au Maire, qui accepte d'exercer ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 074-217401991-20260417-DEL2026_029-DE

La présente désignation sera transmise à la préfecture ainsi qu'aux autorités concernées.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Mariia CARENINI



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Transmis au représentant de l'Etat le :

20 AVR. 2026

Date de publication